

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1607 - 11 juillet 1991 - 7 F

D 1607 BRÉSIL: OUVRIERS AGRICOLES EN ESCLAVAGE DANS LE PARÁ

L'Etat du Pará est le théâtre depuis de nombreuses années de conflits de la terre à répétition. De nombreux assassinats de paysans et de responsables syndicaux ponctuent ces conflits. Le cas le plus significatif est celui de la famille Canuto, à Rio Maria, dont les mâles sont aujourd'hui en voie de suppression (cf. DIAL 1556, 1564 et 1573). Une commission d'enquête parlementaire ayant été ouverte par l'assemblée législative de Belém, capitale du Pará, des témoignages ont été recueillis sur ces événements. Cité comme témoin devant cette commission, le P. Ricardo Rezende, curé de Rio Maria, a confirmé à la session du 26 mars 1991 la gravité des faits. Il a, de plus, dénoncé une nouvelle fois des cas de travail esclavagiste dans certaines exploitations agricoles de la région. C'est cette partie de son témoignage que nous présentons dans ce document. On y relèvera que, sur le seul territoire du diocèse de Conceição do Araguaia, 2974 ouvriers agricoles ont été ainsi réduits en esclavage entre 1984 et 1990. Il n'est pas rare de découvrir dans cette région des fosses clandestines avec un ou plusieurs cadavres d'ouvriers agricoles tués alors qu'ils essayaient de s'enfuir.

Note DIAL

DÉPOSITION DU P. RICARDO REZENDE FIGUEIRA DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ÉTAT DU PARÁ SUR LA VIOLENCE EN RURAL (26 mars 1991)

(Extraits)

Messieurs les députés,

C'est la deuxième fois que je viens devant cette Chambre pour déposer. J'étais venu ici le 21 août 1984 dans le cadre de la Commission d'enquête parlementaire sur la question de la terre. A cette occasion je représentais la Commission pastorale de la terre - CPT. Je reviens aujourd'hui en tant que porte-parole du même organisme et que curé d'une ville ayant de sérieux problèmes de violence. Je le fais avec émotion car je ne peux pas ne pas me souvenir que, dans cette même assemblée, celui qui présidait la commission d'enquête sur la question de la terre était le député Paulo Fontelles. Je me souviens de même de João Canuto, président du Syndicat des travailleurs ruraux de Rio Maria, qui avait attentivement écouté ma déposition avant de faire, le lendemain, sa propre déposition. Tous deux inlassables combattants des causes populaires, tous deux menacés et finalement assassinés par le latifundium. En cette heure je leur rends hommage.

Ces morts sont déplorables. Comme sont déplorables tant d'autres assassinats dans notre Etat, pour les mêmes raisons, et déplorable aussi l'impunité qui les recouvre.

D 1607-1/7

La CPT entend aborder ici le problème de la violence sous deux aspects:

1. Le travail esclavagiste - Nous citerons quelques cas concrets et nous donnerons des informations sur les exploitations agricoles déjà dénoncées par notre organisme dans la micro-région de l'Araguaia du Pará.

2. La possession et l'usage de la terre - Nous traiterons des diverses caractéristiques de la violence et du rôle de l'Etat dans cette question.

1. Le travail esclavagiste

1) Domaine Vale do Rio Cristalino, à Santana do Araguaia

Six années ont passé depuis nos dénonciations lors de la Commission d'enquête parlementaire sur la question de la terre. Nous y avons cité, par exemple, une pratique analogue au travail esclavagiste dans le domaine Vale do Rio Cristalino qui, à l'époque, appartenait à Volkswagen (1). Pourtant, jusqu'à présent, aucun procès n'a été ouvert contre les commanditaires et les agents d'exécution des crimes dénoncés. Les ouvriers agricoles n'ont aucunement bénéficié de leurs droits selon la législation du travail.

2) Domaine Espírito Santo, à Xinguara

Tout au long de ces années, plusieurs autres dénonciations ont été faites à propos de problèmes similaires. Nous pouvons citer le cas très grave survenu en 1989 dans le domaine Espírito Santo, propriété de M. Benedito Mutran.

Le 5 septembre de cette année-là, seize péons ont été contractés à l'hôtel Pires à Xinguara par le contremaître Chico, lequel les a emmenés au domaine Espírito Santo après avoir payé leurs notes d'hôtel. Cette dette a fait d'eux des captifs. Ils ne pouvaient plus aller ni venir. Ils avaient perdu leur liberté. Pour se nourrir les ouvriers agricoles devaient se procurer de quoi manger à la cantine du "chat" (2). C'est là aussi qu'ils devaient acheter les outils et la toile pour couvrir leur abri. Les prix y relèvent en général de l'extorsion. Tout cela conduit l'ouvrier agricole à un endettement progressif. Celui-ci entre dans une voie sans issue: plus il travaille plus il doit. Et pour l'empêcher de s'enfuir, un groupe d'hommes armés est là pour le surveiller en permanence.

Un des jeunes ainsi contractés était José Pereira Ferreira, âgé de 17 ans. Désespéré, il a cherché à s'enfuir avec son camarade appelé Paraná, âgé de 21 ans. Le 3 septembre, à 3 H du matin, ils se sont enfilés dans la forêt et y ont marché jusqu'à 8 H du soir, quand ils ont alors été interceptés par Chico et trois autres tueurs à gages. "Le chat" a tiré une balle dans la tête de Paraná qui fut tué sur le coup. Les tueurs ont alors amené la camionnette qu'ils avaient cachée dans la forêt. Ils ont enroulé le corps dans une bâche et l'ont lancé dans la caisse à l'arrière de la voiture. Ils ont ensuite donné l'ordre à José d'avancer. Se rendant compte qu'ils allaient lui tirer dessus, le jeune homme a baissé la tête et mis la main sur son crâne pour le protéger. Il a été atteint. La balle lui a traversé un doigt, est entrée par la nuque et ressortie par le visage juste sous l'oeil droit. Il est tombé et a fait le mort. Ils l'ont emballé dans la même bâche. Les tueurs et "le chat" ont discuté pour savoir comment ils allaient se défaire des corps. Il a été proposé de les jeter dans la rivière Vermelho. Finalement ils ont décidé de les jeter au bord de la route PA 150, aux environs du domaine Brasil Verde appartenant à Luis Quagliato Filho.

José a survécu, après avoir été soigné à l'hôpital Santa Luzia à Xinguara aux premières heures du 14 septembre. Cette même matinée il a fait sa déposition à la police de la commune en parlant de la présence du corps de Paraná sur le bord de la route.

[1] Sur cette affaire, cf. DIAL D 980 (NdT).

[2] Surnom de l'embaucheur. Sur la structure du personnel dans le grand domaine, cf. DIAL D 692 (NdT).

Peu de temps après la police a prétendu n'avoir pas trouvé le cadavre, alors qu'on sait par ailleurs que le mort est resté là deux jours durant.

José et sa mère sont venus ici, à Belém, en début novembre 1989 où ils ont dénoncé ces crimes à la presse et à la police fédérale. Quelques jours plus tard, des agents de la police fédérale se sont rendus au domaine. Ils ont constaté l'exactitude des faits dénoncés, dressé procès-verbal du délit et permis l'ouverture de deux enquêtes par la police fédérale.

José a fait savoir que soixante autres ouvriers agricoles étaient retenus à l'intérieur du domaine Espírito Santo, et qu'il avait appris de la bouche même du contre-maître qu'un homme avait essayé de s'enfuir devant lui mais que lui, "le chat", il lui avait fait "sauter l'oeil".

A Xinguara on raconte avec insistance que quatre autres assassinats ont eu lieu à la même époque.

La section régionale de la CPT de l'Araguaia-Tocantins avait déjà dénoncé cette pratique de travail esclavagiste dans cette propriété agricole à l'occasion de son rapport "Evaluation pour 1987".

3) Domaine Arizona, à Redenção

C'est en mars 1990 qu'a été publiquement connu le cas du domaine Arizona, à quarante kilomètres de Redenção. Quelque cent cinquante personnes entre hommes, femmes et enfants, ont été soumises à des mauvais traitements dans cette exploitation agricole appartenant à Euclenice Novaes de Campos.

Selon la déposition d'un des péons, vingt-six hommes venus d'autres Etats et recrutés par "le chat" Wilkens Martins Jorge s'y trouvaient retenus depuis août 1989. Plus tard, de nouveaux contingents d'hommes ont été contractés pour le travail de nettoyage de pâturages ou d'édification de clôtures de barbelé. En arrivant dans le domaine les péons étaient répartis en différents groupes et soumis à diverses formes de violence: coups, simulations de noyade, sévices sexuels et même assassinats.

Ces faits ont été dénoncés à la justice de la ville et portés à la connaissance du ministre de la justice, M. Bernardo Cabral, ainsi que du procureur général de la République, M. Aristides Junqueira.

Pour l'heure, aucune personne n'a été ni arrêtée ni condamnée malgré les nombreux indices et la gravité du crime.

4) Domaine Forquilha, à Santa Maria das Barreiras

En juillet 1990 "le chat" Epaminondas et deux de ses frères ont contracté vingt-trois ouvriers agricoles à Piracanjuba, dans l'Etat de Goiás, pour le domaine Forquilha, à Santa Maria das Barreiras, dont le propriétaire est Jairo Andrade. Des hommes de Morrinhos, dans le Goiás, avaient également été contractés. Ils étaient venus en raison des promesses avantageuses: ils recevraient 25.000 cruzeiros par *alqueire* défriché (3). Au moment du règlement, "le chat" ne leur a donné que 4.000 cruzeiros. Les péons venus de Piracanjuba sont restés débiteurs de 106.000 cruzeiros; de ce fait ils ne pourraient s'en aller avant décembre. S'ils essayaient de s'enfuir, ils étaient susceptibles d'être repris et tués.

Le total d'ouvriers agricoles ainsi retenus s'élevait à cent quatre-vingts, dont des enfants de douze ans. Plusieurs d'entre eux ont réussi à s'enfuir et à dénoncer ce fait à la police fédérale de Marabá et au parquet de Brasília.

[3] Environ 5 ha, dans cette région du Brésil (NdT).

5) Jusqu'à quand ?

A l'époque du déboisement et du nettoyage des pâturages, de nombreux domaines contractent de la main-d'oeuvre, y compris des tueurs érigés en contremaîtres. Ces "chats" cherchent à enrégimenter des ouvriers agricoles ici même, dans l'Etat du Pará, comme dans d'autres Etats où les informations sur les atrocités ne sont pas encore arrivées là. Ils ramènent des centaines de personnes, surtout des jeunes.

Peu à peu, après leur arrivée, les ouvriers agricoles réalisent leur situation d'endettement continu et progressif, de perte de leur liberté et de conditions de travail pesant sous la contrainte. Quand, désespérés, ils essaient de s'enfuir, quelques rares d'entre eux y parviennent tandis que les autres sont repris, torturés, enchaînés et même tués.

Le nombre de ceux qui disparaissent, défunts non enregistrés, sans nom, enterrés clandestinement, est très souvent supérieur au nombre des morts connus. On soupçonne l'existence de cimetières clandestins dans plusieurs exploitations agricoles. On entend des commentaires sur la découverte d'ossements dans la forêt. Dans les cimetières officiels des agglomérations, le registre des inhumations n'est pas fiable. En 1987, Antônio Bispo dos Santos, cultivateur au domaine Agropecus, a été assassiné et aussitôt enterré comme indigent. Pour l'identification du corps il a fallu procéder à l'exhumation, alors que le registre des inhumations ne portait à la rubrique identité que le mot "défunt". A la même époque un fossoyeur a révélé qu'il avait été sollicité par la police pour enterrer un paysan assassiné, mais en mettant le mot "chien" à la place du nom du mort. Après avoir consulté le registre de l'entreprise funéraire nous avons vérifié que, de fait, le mot "chien" y était porté.

C'est pourquoi aucune organisation de la société civile n'est encore en état de calculer le nombre de travailleurs agricoles qui ont perdu la vie en essayant de retrouver leur liberté.

A la veille du 21e siècle nous vivons encore dans la compagnie de méthodes aussi anciennes et archaïques! On ne va plus chercher des esclaves en Afrique noire, c'est au Brésil que les Brésiliens sont chassés avec avidité. Ils sont blancs, métis ou noirs. La couleur de la peau ne fait plus l'identité reconnaissable des gens mis en esclavage. Désormais ce sont les sans terre, les sans travail fixe, les pauvres et les appauvris qui sont exposés à l'avidité d'entreprises nationales ou étrangères, du capital financier et industriel, avec les encouragements et les aides fiscales du gouvernement brésilien.

Ces dernières années, nous avons dénoncé cette pratique dans au moins 31 exploitations agricoles du sud du Pará. Par les données récoltées au cours des sept dernières années, nous pouvons affirmer qu'un minimum de 2974 hommes ont été soumis à un travail esclavagiste (tableau 1); et, au cours des onze années écoulées, qu'au moins 50 ouvriers agricoles ont été assassinés au moment où ils essayaient de s'enfuir ou à l'heure des comptes (tableau 2).

Au cours de toutes ces années, la CPT, les syndicats des travailleurs ruraux du sud du Pará, la Centrale unique des travailleurs - section Pará et la FETAGRI - section Pará et Amapá ont remis des dénonciations en ce sens et des demandes de mesures à la délégation régionale de l'inspection du travail (DRT-Pará), au ministère du travail, au ministère de la justice, au secrétariat d'Etat de la sécurité publique de l'Etat (SEGUP-Pará) et à la surintendance de la police fédérale du Pará.

Le comportement de ces organismes est celui de l'omission ou de la connivence. C'est la mauvaise volonté et la bureaucratie qui prévalent.

Au cours du premier semestre 1987 les autorités compétentes ont été alertées sur des cas de travail esclavagiste dans certaines propriétés. Le 22 septembre 1987 est venue à Conceição do Araguaia (Pará) une commission composée de fonctionnaires des ministères de la justice et du travail. Ils ont été mis en contact avec les familles des ouvriers agricoles, retenus dans le domaine Rio Dourado; mais ils sont repartis pour Belém sans se rendre à l'intérieur des exploitations agricoles, sous prétexte de manque de temps et de nécessité de rendre l'avion qu'ils utilisaient. En fait ils auraient pu s'y rendre avec le véhicule cédé par l'Institut de colonisation et de réforme agraire (INCRA).

En début décembre 1987 il y a eu une descente de la police fédérale dans plusieurs domaines dénoncés (en plus d'autres). La conclusion, vérifiée dans la correspondance adressée par Romeu Tuma (4) au secrétaire exécutif du Conseil de défense des droits de la personne humaine, organisme du ministère de la justice, a été que l'opération policière *"n'était pas parvenue à prendre en flagrant délit ou à constater l'existence de crimes de type analogiquement esclavagiste dans aucune des exploitations agricoles dénoncées ni des autres soumises à inspection"*.

A notre avis, la conclusion tirée par le directeur général de la police fédérale ne tient pas. Décembre est en effet le mois des pluies et des inondations. C'est l'époque où ne se font ni déboisements ni préparations de pâturages, ni non plus travaux d'importance dans les exploitations agricoles. A cette époque de l'année, les péons qui ont réussi à survivre ont déjà été renvoyés et sont en liberté. Si M. Romeu Tuma avait vraiment voulu vérifier le bien-fondé des dénonciations, il aurait fait faire des descentes de police dans les domaines au moment où ceux-ci emploient le maximum de main d'oeuvre.

Par ailleurs, l'année dernière, nous avons rédigé des dénonciations à propos des travailleurs agricoles retenus dans les domaines São Luis (Conceição do Araguaia, avril 1990) Forquilha (Santa Maria das Barreiras, novembre 1990). Nous avons renouvelé pendant plusieurs mois nos demandes de mesures dans le sens d'une action effective de libération des péons. A plusieurs reprises la surintendance de la police fédérale a fait état de manque de moyens pour cela.

Face à l'étendue de cette situation alarmante, il faut une action plus énergique et plus efficace des pouvoirs publics. Les cas vont se répétant année après année, tantôt en diminution tantôt en augmentation. Rien n'indique qu'il y ait une tendance à la baisse de la pratique du travail esclavagiste dans les exploitations agricoles du Pará.

Cette réalité appelle une réflexion urgente et approfondie sur une question dénoncée par d'importantes organisations internationales de défense des droits de l'homme, telles que Americas Watch des Etats-Unis, Amnesty International et autres.

Il faut une volonté politique dans le sens de mesures concrètes destinées à empêcher la perpétuation de ces crimes. L'Etat doit appliquer davantage de ressources humaines et matérielles aux fins de contrôle, surtout aux époques de grande embauche de main d'oeuvre. (Actuellement le ministère du travail ne dispose que d'un fonctionnaire à Conceição do Araguaia, de deux à Marabá; le commissariat de police fédérale existant à Redenção a été fermé.) Les domaines doivent être périodiquement inspectés par la DRT. Les camions transportant des ouvriers agricoles et qui traversent l'Etat doivent être interceptés et contrôlés par la police militaire, afin de relever les noms des "chats", des domaines contractants, des conditions de travail arrêtées, etc. Après constatation du crime de travail esclavagiste, qui relève de l'échelon fédéral, une enquête appropriée doit être ouverte et menée à terme. Ce ne sont pas seulement "les chats" et les tueurs à gages qui doivent être punis, mais aussi les propriétaires des domaines. Les exploitations agricoles doivent faire l'objet d'une mesure d'expropria-

[4] Directeur général de la police fédérale (NdT).

tion au titre de la fonction sociale (5) et aux fins de réforme agraire, pour violation de la législation du travail. La police fédérale doit être plus souple et efficace dans ses opérations de libération des ouvriers agricoles retenus, et les rapports sur ses opérations doivent être rendu publics.

(...) [5] Sur ce concept, cf. DIAL D 1320 (NdT).

Tableau 1 - Nombre d'ouvriers agricoles en régime de travail esclavagiste dans les communes composant le diocèse de Conceição do Araguaia, au sud du Pará

1984	1100
1985	284
1986	141
1987	860
1988	80
1989	140
1990	369
Total	2974

Tableau 2 - Nombre d'ouvriers agricoles assassinés pour des questions de législation du travail dans le sud du Pará

Année	Xinguara	Santana do Araguaia	São Félix do Xingú	Conceição do Arag.	Redenção	Rio Maria	Total
1980	1						1
1981				1			1
1982	2			1			3
1983		14					14
1984	4						4
1985	4						4
1986	2	3	1		1		7
1987	2		5				7
1988	2						2
1989	5					1	6
1990					1		1
Total	22	17	6	2	2	1	50

Annexe - Liste de 56 exploitations impliquées dans le travail esclavagiste, au sud du Pará

COMMUNE	NOM
São Félix do Xingú	Domaine Rio Dourado
	Domaine Santo Antônio
	Domaine Bradesco
	Domaine Panelão
	Entreprise forestière Belauto
	Projet Tucuruá
Marabá	Domaine Abaeté
	Domaine Gameleira
Conceição do Araguaia	Domaine Bamerindus (Barr. Branca)
	Domaine Ingá
	Domaine Forquilha
	Domaine São Luís

Xinguara	<ul style="list-style-type: none"> Domaine Flor da Mata Domaine Rio Vermelho Domaine Primavera Domaine Santo Antônio Domaine Santa Helena Domaine Espírito Santo Domaine Santa Rosa Domaine Lagoa das Antas Domaine Surubim Domaine Fabrizio
Redenção	<ul style="list-style-type: none"> Domaine ou Chataigneraie Novo Mundo Domaine Aló Brasil Domaine Macedonia Domaine Santa Ernestina Domaine Acapú Domaine Redenção
Rio Maria Santana do Araguaia	<ul style="list-style-type: none"> Domaine Barro Vermelho Domaine Rio Cristalino Domaine Rio 18 Domaine Najaporã Domaine São Geraldo Domaine Santa Marta Domaine Fartura Agroindustrial SA Domaine Morada da Prata Domaine Rio da Prata Domaine Pecó Domaine Panorama para Boi Domaine Belo Horizonte Domaine Santa Marina Domaine Quixadá Domaine São Francisco Domaine Piquiá Domaine Maritaca Domaine Maipú Domaine Mandiocão Domaine Encol SA Domaine Inajá-Porã
Tomé Açú São Domingos do Capim	<ul style="list-style-type: none"> Domaine Alvorada Domaine Lacy Domaine Revemar
Paragominas	<ul style="list-style-type: none"> Domaine Surubijú Domaine Plis
Curionópolis	<ul style="list-style-type: none"> Domaine São Judas Tadeu Domaine Jandata ou Santa Helena

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 365 F - Etranger 410 F - Avion Am.latine 480 F - USA-Canada-Afrique 450 F
 Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
 Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441